

DANGER... MERCURE... DANGER... MERCURE...

La toxicité du MERCURE est telle qu'il faut empêcher cet élément et ses composés de contaminer l'air ou l'eau.

Les barrières liquides, eau, huile, sont rapidement franchies par les vapeurs de mercure.

EXPOSITION CHRONIQUE AUX VAPEURS DE MERCURE.

Les lésions observées sont rénales, digestives et hépatiques ainsi que nerveuses. La sensibilisation cutanée est possible.

NORME DE SÉCURITÉ.

Aux U.S.A. : 0,05 milligramme par mètre cube.

En U.R.S.S. : 0,01 milligramme par mètre cube.

VAPORISATION DU MERCURE.

En 24 heures, pour 0,2 litre de mercure placé dans un flacon de 2 litres, on obtient la vapeur saturante, soit :

18 milligrammes par mètre cube à 24 °C et 13,2 mg/m³ à 20 °C.

On peut contaminer en 24 heures, 1 000 mètres cube d'air avec une surface de mercure à l'air libre de 10 cm sur 10 cm, (une salle de classe fait 400 m³ environ).

Avec un centimètre cube de mercure répandu, on contamine un million de mètres cube d'air au cours des années.

HYGIÈNE DU PERSONNEL.

Boire, manger, fumer sur les lieux de travail doit être proscrit.

Les manipulations seront effectuées avec des gants type usage unique.

Dégager toute la zone où le mercure a été répandu avant de commencer le nettoyage.

Voir brochure I.N.R.S. distribuée par la caisse d'assurance maladie.

LA VILLETTE - CITE DES SCIENCES ET DE L'INDUSTRIE

La Cité des Sciences et de l'Industrie présente, jusqu'au 2 janvier 1988, « La Lumière démasquée », une exposition réalisée par l'Exploratorium de San Francisco, comportant 76 manipulations consacrées à la lumière.